

L'internement à Nosy-Be : un instrument de contrôle colonial (1911–1915)

Par Elisé Harmino Asinome, Docteur en Histoire contemporaine, Enseignant chercheur à l'Université de Tuléar, Madagascar

Notre contribution consiste à soulever les mesures de surveillance, de résidence forcée et d'internement imposées par l'administration coloniale française à plusieurs notables sakalava du Sambirano et de Nosy-Be, durant la Première Guerre mondiale.

A base du corpus de correspondances administratives et de rapports officiels, daté entre 1911 et 1916, que nous essayons d'analyser les affaires d'internement dans la province de Nosy-be dont celles-ci s'inscrivent dans le contexte d'une politique coloniale de suspicion à l'égard des anciens chefs indigènes et des figures politiques locales, soupçonnées d'hostilité ou d'agitation, notamment après l'insurrection de 1898. D'ailleurs, cette province au nord de la grande Ile est devenue le théâtre de la tension entre le pouvoir colonial et les élites traditionnelles sakalava qui sont perçues comme politiquement instables et potentiellement dangereuses pour l'ordre colonial.

Notre étude évoque en premier lieu le cas de Danian, frère du Mpanjaka Tsiaraso, en 1911. Cet ancien gouverneur indigène est décrit comme hostile aux « institutions françaises » et contraint à démissionner de son poste avant d'être assigné en résidence à Hell-Ville, sur l'Ile de Nosy-Be. L'administration coloniale envisage dès lors des mesures préventives d'internement politique contre les membres influents de la famille royale sakalava.

Avec le déclenchement de la guerre en 1914, cette logique de contrôle s'intensifie : des notables du Sambirano (Manga, Tsira, Lapoto, Rasana, Sadodo, Dolo, Kamisy, etc.) sont internés à Nosy-Be jusqu'à la fin des hostilités en Europe, sous prétexte de diffusion de rumeurs alarmistes ou de propos anti-français. Ces décisions, justifiées par le décret de 1887 sur la répression administrative des « indigènes », relèvent moins du judiciaire que de la mesure politique arbitraire, traduisant la peur coloniale d'une insurrection pendant la guerre.

Cependant, plusieurs rapports, notamment ceux du chef de province Laurent Silvie, mettent en doute la légitimité de ces arrestations. Les enquêtes menées à partir de décembre 1914 concluent à l'absence de preuves sérieuses : les faits reprochés ne reposent que sur des dénonciations locales ou sur des propos prononcés en état d'ébriété. L'administration provinciale plaide alors pour la libération des internés, soulignant que leur détention prolongée risquerait d'alimenter un mécontentement politique parmi les Sakalava.

Malgré ces recommandations, le Gouverneur général hésite à lever les internements, craignant de donner un signe de faiblesse au moment de la mobilisation coloniale. Cette dualité entre répression et prudence politique illustre les ambiguïtés de la gestion coloniale: maintenir l'ordre tout en ménageant les autorités traditionnelles dont la collaboration restait nécessaire à la pacification du territoire.

Néanmoins, à compter de 1915, une évolution vers une politique d'apaisement se manifeste: certains internés sont progressivement relâchés, tandis que d'autres, comme Tsiaraso, reçoivent des compensations symboliques (pension, reconnaissance administrative) afin de transformer leur loyauté en soutien politique à la colonisation.